

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 102 (1966)  
**Heft:** 9

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Dieu Humanité Patrie*

# EDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. resp. : Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin  
Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379  
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



(Photo Merkämper, Davos)

Le premier pas qui coûte...

« Les Billodes », foyers d'enfants, au Locle cherchent

**1 éducateur**

**1 couple  
chefs de « famille »**

Entrée tout de suite ou à convenir.

Prière d'envoyer les offres avec curriculum vitae et références à la Direction de l'établissement.

## Collège protestant romand

La Châtaignerie 1297 Founex-Vaud

internat de garçons / 10 à 19 ans / Externat mixte

Préparation à la **MATURITÉ FÉDÉRALE** de tous types

Directeur : Y. Le Pin

Tél. (022) 8 64 62

*Weith*  
R. DE BOURG  
LAUSANNE  
Envois à choix

TRICOTAGES  
ET  
SOUS-VÊTEMENTS  
DE QUALITÉ

## Colonies de vacances pour jeunes suisses de l'étranger

âgés de 12 à 15 ans. Début juillet au début septembre.  
Nous cherchons des

**MONITEURS et MONITRICES** possédant de l'expérience pédagogique. La préférence sera donnée aux couples ; ils pourront emmener leurs enfants qui seront hébergés gratuitement.

**MONITEURS et MONITRICES AUXILIAIRES** ayant déjà fait de l'enseignement ou dirigé des groupes de jeunes, sportifs et familiarisés avec les travaux de bricolage.

Bonnes connaissances du français exigées.

Pension. Nos collaborateurs ne doivent pas cuisiner. Indemnité journalière, bonification des frais de voyage, assurance-accidents pendant le voyage et le séjour.

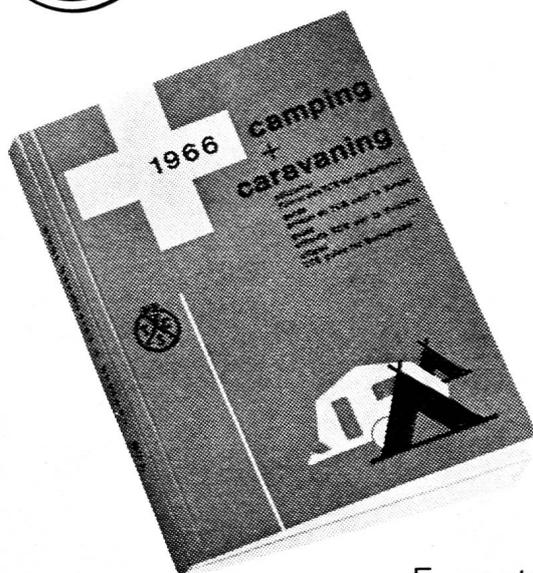
**Renseignements et inscription :**

PRO JUVENTUTE / SECOURS AUX SUISSES, Aide aux enfants suisses de l'étranger et placements de vacances, Seefeldstrasse 8, 8008 Zurich, Tél. (051) 32 72 44.



Guide TCS

## « Camping + Caravaning » en Suisse (édition 1966)



1re partie : Renseignements pratiques.

2e partie : Description détaillée de tous les terrains du TCS, avec plan pour chaque camp.

3e partie : Liste complète, avec qualifications, de tous les terrains de Suisse.

4e partie : Carte synoptique en deux couleurs de tous les camps en Suisse.

Prix Fr. 4.50

En vente dans les kiosques, librairies, ainsi que dans les offices du TCS

## comité central

### Notre président central à l'honneur

C'est avec un plaisir tout particulier que nous signalons la brillante élection de notre président et ami Armand Veillon comme député au Grand Conseil vaudois. Consécration d'une carrière vouée sans réserve au bien de l'école et de la corporation, l'hommage qui lui est rendu rejaillit sur la SPR et le corps enseignant tout entier. Nous savons que l'école vaudoise et romande trouveront en lui un ardent et courageux défenseur au sein des cercles officiels. Bravo et bon courage, Armand Veillon !

## vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : J.-F. Ruffetta, Praz-Sort 4, 1030 Bussigny.

### Croix-Rouge suisse de la Jeunesse

#### Colonies mer - montagne

Le mimosa est vendu et bien vendu cette année. Dès maintenant nous prenons les inscriptions pour vos élèves qui ont besoin d'un séjour de vacances à la mer ou à la montagne, suivant l'avis du médecin. Envoyez-nous vos inscriptions dès que possible ; les frais de pension ne doivent pas être un obstacle à un séjour de santé. Le fonds MIMOSA est prêt à aider ; pourtant un minimum de Fr. 100.— est demandé aux parents.

Demandez des renseignements complémentaires et envoyez vos inscriptions au secrétariat vaudois, Croix-Rouge suisse de la Jeunesse, 1 ch. du Platane, 1008 Prilly, tél. 24 60 00.

### Vacances . . . d'été

Non, la langue ne m'a pas fourché. C'est bel et bien à l'été que je pense. Et aux échanges que la Croix-Rouge de la Jeunesse organise avec l'Allemagne. (Centre : Stuttgart). Les formalités vont commencer et la prospection chez nos voisins.

Pour notre part, nous aimerions connaître le nombre approximatif des écoliers qui souhaitent un échange. Cette année, les jeunes Allemands viennent ici tout d'abord et pour trois semaines. Ils s'en retournent avec leurs partenaires, qui resteront là-bas pour le même temps.

L'inscription que nous vous demandons ne vous engage en rien. Elle nous facilite le travail et nous vous en remercions d'avance. Cependant, les premiers inscrits seront . . . les premiers servis lorsque nous enverrons la formule d'inscription définitive. Il y a alors plus de candidats que de places offertes par le Wurtemberg.

Pour l'inscription ou tous renseignements, prière de s'adresser au secrétariat vaudois de la Croix-Rouge de la Jeunesse, 1 chemin du Platane, 1008 Prilly, tél. 24 60 00.

### † Paul Chapuis

Né à Saint-Sulpice en 1882, Paul Chapuis fréquenta l'Ecole normale de Peseux (Neuchâtel). Après avoir obtenu le brevet vaudois, il fut instituteur à Oulens-sur-Echallens, à Baulmes, enfin à Lausanne. Maître distingué, citoyen prenant un vif intérêt à la vie communale, il laissa partout le meilleur souvenir.

Appelé en 1937 au poste d'agent général du patronage des détenus libérés, il remplit ces délicates fonctions avec compétence et dévouement jusqu'en 1959.

Paul Chapuis fut encore membre de la commission scolaire de Lausanne et député libéral au Grand Conseil de 1938 à 1949.

Doué d'un réel talent d'écrivain, il collaborait à plusieurs journaux et revues et avait publié, sous le pseudonyme de Jean des Sapins, un livre charmant, « Le village au pied des collines ».

Pour ses camarades, il fut un ami sûr et fidèle. Peu connu des jeunes, vu son grand âge, il était vivement aimé et apprécié de ceux qui, comme lui, sont entrés dans la carrière en 1901, et qui ne sont plus guère nombreux . . .

A. C.

### Association vaudoise des maîtres de gymnastique

Nous organisons une course à ski au Pigne d'Arolla les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai avec renvoi éventuel d'une semaine.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 10 avril auprès de N. Yersin, Verdonnet 14, 1000 Lausanne, tél 32 22 80.

Le chef technique : P. Rochat.

### Cherche à dire

C'est le titre du nouveau recueil de poèmes d'Alexis Chevalley. Faut-il y trouver une réminiscence ? « Donner à voir » proclamait en son temps Paul Eluard. L'attitude de Chevalley est celle de qui tient à rendre compte de son activité poétique : voici, j'ai cherché à dire. Non pas tenté seulement, car il y a quête pour lui, en toute humilité. Quête constante, quête patiente, et sans violence.

Et qui a cherché à dire les choses, assurant leur présence ou les « signifiant » par-delà les mots. Mais,

comment dire ce toit, cet arbre ? « Comment dire ? », ce pourrait être le titre d'un des poèmes ! Et l'on soupçonne le tourment du poète qui veut écrire et, dans le même instant, se refuse à la description.

Mais je ne veux pas faire l'analyse de cette œuvre. Poèmes divers, mais Chevalley rassemblant autour de lui ses paysages, ses sentiments, l'imaginaire, alors que va surgir, que surgit déjà l'image au moins de l'homme à la faux « qui se dit ton cousin ». Le ton est narquois

et se dégage de tout romantisme. On note d'ailleurs une gradation dans la résonance ; la voix s'affermir tout au long de l'œuvre.

Une œuvre qu'il nous faut lire puisqu'elle nous concerne et concerne l'un de nous soumis à l'intransigeance de la poésie.

Louis Germond

P.-S. — Le recueil est en vente chez l'auteur, avenue Victor-Ruffy 79, Lausanne.

## genève

### Association genevoise des maîtres d'éducation physique

L'AGMEP organise les 26 et 27 mars 1966 un week-end à Morgins. La finance d'inscription s'élève à Fr. 30.— pour les membres de l'AGMEP, Fr. 35.— pour les non-membres et comprend : le transport, l'utilisation illimitée des remonte-pentes (samedi après-midi et dimanche toute la journée), le repas du samedi soir (fondue et dessert), la location du chalet et le petit déjeuner du dimanche matin.

Renseignements et inscriptions : Paul Gilliéron, rue Hoffmann, 16 1202 Genève. Tél. 34 48 55.

## Tribune libre...

### Education — Fiction

*Il n'y a qu'un seul moyen  
de ne pas se battre pour  
des idées :  
c'est de n'avoir pas d'idées.*

XP 001 se cala dans son vaste fauteuil style mi-directoire mi-régence. Le secrétaire prit la position, puis sortit d'un pas feutré avec la 47e circulaire-directives-aux-fonctionnaires-enseignants de la semaine.

La grosse horloge, dont le cadran occupait toute la paroi faisant face à XP 001, marqua justement 9 heures 0 minute 0 seconde. Aussitôt une lumière verte clignota. Le directeur esquissa un sourire, manifestation furtive d'une intense satisfaction. Il pensait qu'en ce moment précis, dans toutes les classes primaires de la République, les instituteurs brevetés, aseptisés, et numérotés de 1001 à 1500 (effectif limité pour maintenir un chiffre rond), tous, sans exception, venaient d'entamer la lecture silencieuse 89, type A. Cinq minutes auparavant, tous les enfants, répartis dans des locaux absolument identiques (même mobilier, même alignement de pupitres, même matériel didactique disposé selon un plan imposé) entamaient pour la 112e fois depuis septembre « l'Hymne au Grand Patron ».

XP 001 décida de faire une tournée d'inspection. Il composa le numéro 1499. Aussitôt, sur l'écran d'un téléviseur, apparut l'image d'une classe au travail. L'instituteur FMR 1499 (le terme « maître » était interdit depuis longtemps), selon des directives didactiques précises, et employant une méthodologie rigoureusement conforme, posait des questions établies par un collège de spécialistes.

XP 001 vérifia la présence de son portrait en pied et grandeur nature face aux élèves. Il nota avec satisfaction que la décoration de la classe correspondait

au plan détaillé remis récemment à tous les FMR (« Fonctionnaires-Moyens-Réguliers » ; quelqu'un avait trouvé « Faméliques-Moutons-Rétamés » !) et que la blouse, la cravate, la tenue, l'attitude, les gestes, les termes employés, le déroulement de la leçon, tout cela était réglementaire.

Sonnerie.

— XP 001 !

— SOS 117 !

— Cher directeur je viens de dissoudre le UFMR.

— Bravo, cher secrétaire-général ! Cette union n'avait plus sa raison d'être...

— En effet ! Les instituteurs ne m'ont-ils pas eux-mêmes avoués qu'ils étaient bien aises, dans la situation actuelle, de se sentir dégagé de responsabilités surannées, que seule la direction peut endosser ? Que, par ailleurs, les instituteurs appréciaient d'être déchargés de ces initiatives qui, et ce sont là leurs propres termes, sous prétexte de personnalité et de liberté, n'étaient qu'encouragement à l'anarchie et exemple déplaisant pour ces enfants qu'on ose leur confier, enfants qui auraient déjà un peu trop tendance à se laisser guider par leurs impulsions.

Soudain, un clignotant rouge attira l'attention de XP 001.

— SOS 117... Terminé !

— Terminé !

Le directeur commuta sur FMR 1223. Une indicible stupéfaction le tint comme paralysé. FMR 1223 qui, déjà la semaine précédente, s'était distingué en modifiant l'heure de la récréation, venait de poser sept questions, au lieu des six prévues dans la leçon-type. De plus, il avait fait fermer les livres, au lieu de les faire retourner.

XP 001 bondit sur un micro.

— Adjoint R 7, veuillez convoquer FMR 1223 à un stage de deux mois dans une maison de perfectionnement. Pendant les vacances, bien sûr ! A propos, adjoint R 7, combien y a-t-il encore d'instituteurs non-alignés dans notre Maison de perfectionnement ?

— Quarante hommes, 2 femmes. Je me dois de vous signaler qu'il y a, parmi eux, 18 irréductibles, totalement allergiques à l'unification et au nivellement.

— Faites-les gazer !

— Les gazer ? Avec quel genre de gaz ?

— Le gaz hilarant, voyons...

Bien entendu, tout cela n'est que plaisanterie. Et ce n'est pas parce qu'une malheureuse circulaire d'un certain 10 février 1966 dit, entre autres, qu'une formule, expérimentée pour la première fois doit permettre de réaliser une plus grande unité sur le plan méthodologique et didactique, qu'il faut s'affoler. Il n'y a jamais rien de grave que lorsque c'est trop tard...

Robert Rudin.

# neuchâtel

## Convocation

### Assemblée générale annuelle SPN et SPN/VPOD

Le samedi 19 mars à La Chaux-de-Fonds. Aula du gymnase.

8 h. 15, assemblée de la SNTMRS ; 9 h., assemblée générale.

#### Ordre du jour

1. Procès-verbal ; 2. Rapport du comité central (se munir de l'« Educateur » No 8 du 4 mars 1966) ; 3. Rapport de la commission financière ; 4. Rapport sur les lignes directrices de l'école préprofessionnelle ; 5. Programme d'action SPN ; 6. Proclamation des membres honoraires ; 7. Divers.

15 h., film — « Quand nous étions petits enfants » de Henry Brandt.

Nous rappelons aux collègues qu'ils doivent solliciter le congé nécessaire auprès de leur commission scolaire. Le Département de l'instruction publique a déjà avisé par circulaire ces autorités en leur recommandant de libérer les titulaires qui en feront la demande.

G. B.

## Compte rendu financier de l'exercice 1965

### Comptes de Pertes et Profits :

	Dépenses	Recettes	Pertes	Profits
Frais généraux :	1287,30			
Cotisation centrale :	80.—			
Cotisations des membres :		747.20		
Subside de la SPN :		250.—		
Intérêt du livret d'épargne :		79.80		
Cours :		1193.15		
Groupe de travail :	32.—			
Marchandises :		191.80		
	1399.30	2462.05		
		1399.30		
Bénéfice de l'exercice 1965 :	1062.75	—.—		1062.75

### Bilan :

	Actif	Passif
Espèces en caisse :	1084.12	
Chèques postaux :	2756.29	
Carnet d'épargne :	3463.10	
Débiteurs :	58.70	
Marchandises, selon inventaire :	2123.75	
Capital :		9485.96
	9485.96	9485.96

Neuchâtel, le 12 février 1966.

La caissière de la SNTMRS :  
Hélène Péter.

## District du Val-de-Ruz

### Comité pour 1966 :

Président : Gabriel Ruedin, Boudevilliers. Vice-président : Yvon Christen, Les Vieux-Prés. Secrétaire : Gaston Cuhe, Cernier. Caissier : Jules-Auguste Girard, Savagnier. Délégué au C.C. : Serge Bouquet, Dombresson. Suppléant : André Monnier, Valangin.

### Extraits du rapport du président

En établissant la liste des membres du corps enseignant du district non encore affiliés à la société, le président, Gabriel Ruedin fut effrayé du nombre de collègues encore plongés dans les ténèbres de l'individualisme. Une campagne active de recrutement est nécessaire. Le président invite chaque membre à se lancer dans ce travail « missionnaire ».

La réforme de l'enseignement a été un des sujets essentiels des préoccupations de la section. Diverses discussions et deux séances ont permis tout d'abord de prendre conscience du sentiment de chacun, puis d'esquisser une solution. Celle-ci n'a aucun caractère péremptoire, mais il est permis de souhaiter que les autorités scolaires prendront contact avec le corps enseignant de chaque commune. Si tel n'est pas le cas, il appartiendra à l'instituteur ou à l'institutrice d'en prendre l'initiative. Les collègues non affiliés ont été invités à remplir le questionnaire et à participer aux discussions. Ce fut l'occasion pour eux d'apprécier la nécessité de notre association.

La revalorisation des traitements et de la fonction ont fait également l'objet de discussions. Le caractère urgent de la revalorisation projetée est apparu évident. Le président fait état des travaux de la commission financière et relève en particulier que nos salaires n'ont pas suivi la courbe du renchérissement ; nous nous trouvons en position défavorable quant à la moyenne suisse ; notre formation équivalait à celle d'un comptable de première classe dont les appointements dépassent largement les nôtres ; bien que l'importance prédominante de notre profession soit en général reconnue, il est illogique que nous soyons contraints à chercher un travail rémunérateur complémentaire.

Le président conclut son rapport en souhaitant que nos revendications franchissent le vote populaire, afin que nous puissions mieux encore consacrer tout notre temps à notre profession.

## Protection des sites naturels du canton

Dans sa dernière session, le Grand Conseil neuchâtelois a voté un projet de décret visant à protéger une zone de forêts, de pâturages, de vignobles et de grèves d'au moins 370 km<sup>2</sup>, soit plus de la moitié de la superficie du canton. Ce projet, établi par le Conseil d'Etat, à la suite d'une initiative populaire qui avait réuni 24 000 signatures, sera soumis au vote populaire les 19 et 20 mars prochain. Le comité central de la SPN, donnant suite à une circulaire de la Société pour la protection du patrimoine naturel neuchâtelois, invite tous les collègues à voter *Oui*, et à faire une propagande intense pour amener le plus possible d'électeurs aux urnes.

## Activités culturelles

Les membres de la SPN, non affiliés à la VPOD demandent au comité central d'étudier les mesures à prendre pour donner à la société un plus grand « élan culturel ». Le fonds culturel pourrait être mis à contribution à cet effet.

Le comité central accepte cette suggestion et la soumettra à l'assemblée des délégués.

## Rectifications !

Dans le rapport du Comité central, à la page 142, dans le paragraphe Morgarten, à la 4e ligne, il faut lire : « conformément aux principes de l'école ro-

mande. » Dans le paragraphe Comité central, une ligne est tombée. A partir de la 9e ligne, le texte est le suivant : « André Blaser et Georges Perrenoud ont quitté le Central. Nous leur sommes reconnaissants d'avoir apporté un précieux esprit d'équipe. »

# jura bernois

## Assemblée synodale du district de Courtelary

Elle aura lieu à Courtelary, au cinéma, le jeudi 17 mars 1966, dès 9 heures.

### Programme :

I. Assemblée, avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel et bienvenue. 2. Procès-verbal. 3. Correspondance. 4. Mutations. 5. Nominations : a) de 3 membres du comité de section ; b) d'un délégué à la SIB. 6. Cours complémentaires et leçons spéciales. 7. Rapport à propos du début de l'année scolaire et vote consultatif éventuel. 8. Fusion de l'« Ecole bernoise » avec la « Schweizerische Lehrerzeitung », par le secrétaire central, M. Rychner. 9. Communications de MM. les inspecteurs. 10. Divers et imprévu.

II. « Vacances en Islande », conférence avec projections lumineuses, par M. le Dr Jean Chausse, de Moutier.

III. Dîner au Buffet de la Gare. (Prix : 8 francs, service compris.)

## Le vicariat des instituteurs défavorisera le recrutement

Dans sa session de février, le Grand Conseil a approuvé en deuxième lecture la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant. Une nouvelle loi était devenue indispensable car, — l'ancienne sur les Ecoles normales datant de 1875 — ainsi que le releva le directeur de l'instruction publique dès la première lecture, on nageait dans l'illégalité depuis 15 ans, notamment par l'ouverture de nouvelles écoles normales, la création de cours spéciaux et même de branches de l'enseignement. Dans ce qu'on a appelé la loi-cadre qui est proposée aux électeurs, on a dit vouloir tenir compte essentiellement des exigences actuelles, les questions principales devant être réglées par décrets et ordonnances. Les sections de la nouvelle loi traitent de la formation du corps enseignant primaire, de celle des maîtres secondaires et de gymnase, des maîtresses ménagères et des jardinières d'enfants. Désormais, le nombre des écoles normales n'est plus limité ; celles-ci peuvent exister avec ou sans internat. La durée des études devient une compétence du Grand Conseil. Quant aux membres des commissions d'écoles normales, ils pourront être réélus deux fois, étant ainsi en fonction pendant 18 ans au maximum.

La loi avait été acceptée sans opposition en première lecture, mais divers points avaient été renvoyés à une commission d'étude. Celle-ci devait entre autre revoir l'organisation des cours spéciaux et fixer la durée minimum d'enseignement obligatoire dans les écoles publiques. Ce dernier point a été tranché au cours de la deuxième lecture, mais il a aussitôt provoqué de vives protestations de la part du corps enseignant et des responsables de l'enseignement primaire.

## L'obligation d'enseigner maintenue

L'article 8 de l'ancienne loi sur les écoles normales stipule que « tout élève diplômé est obligé de desservir, pendant les quatre premières années qui suivent sa sortie de l'école normale, une école publique du canton. Celui qui ne satisfait point à cette obligation sans motifs légitimes, dont l'appréciation appartient à la direction de l'éducation, est tenu de rembourser à l'Etat l'excédent des frais d'entretien ou les bourses qui lui avaient été accordées. »

Dans un communiqué publié par la Direction de l'instruction publique, il est dit que le législateur a voulu atténuer cette disposition, tout en tenant compte du but des écoles normales, du devoir qu'a l'Etat de mettre à disposition des communes les maîtres nécessaires et de la pénurie du corps enseignant. Mais il a longuement hésité entre une obligation ferme d'enseigner durant deux ans et un vicariat de la même durée faisant suite aux études à l'école normale.

En adoptant le système du vicariat, les élèves qui sortiront de l'école normale recevront un certificat d'éligibilité qui leur permettra d'être nommés à titre provisoire. Le brevet d'enseignement ne sera délivré au porteur de certificat que si, au cours des deux ans qui font suite à sa sortie de l'école normale, il a enseigné pendant au moins 36 semaines dans une école publique du canton. Le « régent-vicaire » sera rétribué pour son enseignement, comme s'il était titulaire définitif d'un poste et ses deux ans de pré-enseignement compteront dans les années de service.

Ainsi donc, l'obligation d'enseigner a été maintenue, contrairement à l'avis initial de la commission parlementaire. La durée de cette obligation est réduite de deux ans, mais les sanctions prévues sont aggravées, car il est prévu de faire rembourser proportionnellement les frais occasionnés à l'Etat par l'entretien des écoles normales, et non plus seulement le montant touché sous forme de bourse. Par cette décision, on désire surtout retenir dans la profession les jeunes institutrices et contribuer à réduire la pénurie d'enseignants dans les petites localités isolées ou retirées.

## Atteinte au statut de l'instituteur

Le comité cantonal de la Société des instituteurs bernois a immédiatement réagi à cette décision parlementaire, car il estime que la nouvelle disposition légale mettra fin à une vieille tradition de liberté. Il regrette de ne pas avoir été avisé à temps de cette proposition. Comme l'institution de ce vicariat a déjà soulevé de très vives réactions dans ses sections, aussi bien dans l'ancien canton que dans le Jura — la section SIB des Franches-Montagnes s'est catégoriquement opposée au vicariat —, elle a désigné une commission restreinte qui est chargée d'établir dans les plus brefs délais un catalogue des problèmes, avantages et désa-

vantages, posés par cette mesure nouvelle. Mais il s'agira de faire vite, car la votation de la nouvelle loi a été fixée au 17 avril prochain déjà.

Certains responsables de l'enseignement et de la formation du corps enseignant se sont déjà élevés avec véhémence contre le vicariat des instituteurs. Leur principal grief tient dans le fait que ce dernier va compromettre le recrutement des instituteurs. C'est certainement là un argument de réelle valeur ; après quatre ans d'études les parents, et les élèves entendent naturellement qu'un diplôme ponctue ce temps de formation, plutôt que de vivre encore deux ans d'incertitude. Car il est bien prévu que le brevet d'enseignement définitif ne pourra être remis qu'aux candidats ayant fait leurs preuves ! Comme le mode d'application de ce temps de vicariat n'est pas encore réglé, qu'on ne sait pas qui sera chargé de la surveillance des candidats à l'enseignement et qu'on ignore la manière dont cette surveillance sera exercée, certains trouvent très justement cette mesure bien aléatoire. Jusqu'à présent, tout instituteur sortant de l'école normale avec son brevet était jugé apte à l'enseignement ; dorénavant, alors que la formation professionnelle, pédagogique et culturelle n'a pas été modifiée, ce ne sera plus le cas. Honnêtement, il est possible d'interpréter la conception du vicariat comme une marque de méfiance si ce n'est de désaveu, à l'égard des méthodes d'enseignement appliquées dans les écoles normales.

De plus, l'obligation d'enseigner imposée aux institutrices et instituteurs constitue une mesure arbitraire. Tout d'abord à l'égard des autres membres de la corporation puisqu'elle ne s'applique nullement aux maîtres secondaires, aux maîtres de gymnase, aux maîtresses ménagères et aux jardinières d'enfants pour la formation desquels l'Etat consent aussi pourtant de grands sacrifices.

En outre, tous les autres étudiants étant soutenus par l'Etat durant leur temps d'étude, si l'un d'eux interromp sa formation, on ne lui réclame pas de compte. Il n'y a ainsi que les enseignants primaires auxquels on demande le remboursement de frais s'ils n'enseignent pas pendant un temps déterminé.

Le vicariat, à n'en pas douter, est un moyen propre à détourner les jeunes gens de l'enseignement primaire. Un échec étant toujours possible, il peut en effet arriver qu'un « régent-vicaire », après quatre ans d'école normale et deux ans de stage pratique, à l'âge de 22 ans, se retrouve sans aucun titre en poche, avec une formation professionnelle qui ne lui permettra certainement pas de poursuivre facilement n'importe quel genre d'étude. Or, à 18 ans, un bachelier est diplômé ; à 20 - 21 ans, il peut être maître secondaire. Il faut être réaliste ; cette disposition nouvelle du vicariat est un moyen, lent peut-être, mais sûr, de condamner les écoles normales. Alors que l'attrait de l'enseignement a considérablement diminué, qu'on cherche depuis bien longtemps à revaloriser la profession d'instituteur et qu'on s'adresse à toutes les écoles secondaires pour qu'elles aient à cœur d'envoyer aux écoles normales leurs bons éléments, et non seulement ceux de seconde cuvée, ainsi que c'est de plus en plus le cas, il apparaît de toute évidence que l'institution du vicariat est une disposition nouvelle qui va à l'encontre de tous les efforts faits pour assurer un statut normal et stable aux enseignants primaires.

#### **A verser au dossier de la revalorisation de la profession**

Notre propos n'est pas de prendre à partie certaines commissions scolaires ou de dénoncer leur manière d'agir. Mais que tous ceux qui parlent de revalorisation

de la profession d'instituteur ou qui essaient de redorer le blason de l'enseignement méritent l'aventure arrivée récemment à l'un de nos collègues.

Un seul candidat se présente pour repourvoir un poste du degré supérieur régulièrement mis au concours. Il est natif du lieu, y a passé toute sa jeunesse, sa famille qui y demeure est honorablement connue. Lui-même enseigne depuis plus de dix ans dans un petit village, à la satisfaction générale, c'est bien le cas de le dire puisqu'à côté de sa classe qu'il tient avec une réelle compétence, il est l'âme des sociétés locales et l'exemple vivant du dévouement en toute occasion.

Au bulletin secret, la commission scolaire déclare cette postulation insuffisante et décide de remettre le poste au concours. C'était son droit d'agir ainsi, mais c'est le nôtre aussi de relever cette étrange manière de faire. Nous ne dirons même pas ce que nous serions en droit de souhaiter à cette commission et ne chercherons pas non plus les mobiles réels de sa décision péremptoire. Mais que l'on ne nous dise plus que l'instituteur n'est pas à la merci de n'importe quel quidam, de n'importe quel groupement, de n'importe quel mouvement d'humeur du moment.

A. F.

#### **Nouvelles classes d'application à Delémont**

La requête de la commission des Ecoles normales du Jura concernant l'ouverture de deux nouvelles classes d'application à Delémont a été agréée par la direction de l'instruction publique. La création de ces classes, l'une prévue pour le degré supérieur et l'autre pour le degré inférieur, aura lieu en avril 1967.

Comme l'aménagement des locaux incombe à la commune de Delémont, celle-ci se trouve une fois de plus embarrassée à cause du manque de place dans laquelle elle se trouve actuellement.

#### **Assemblée extraordinaire de la SPJ**

Le comité de la SPJ a décidé la convocation d'une assemblée extraordinaire qui aura lieu à Moutier le samedi 12 mars pour discuter de la nouvelle loi sur la formation des enseignants, prendre position à ce sujet, éventuellement voter une résolution. Ont été invités à prendre part à cette réunion le président de la SIB, le secrétaire central, les directeurs des écoles normales, les instituteurs-députés jurassiens, les inspecteurs primaires et secondaire, les présidents de sections SIB du Jura, le président de la commission du brevet primaire, les représentants du comité cantonal ainsi que les membres jurassiens à ce comité.

A. F.

#### **Admissions à l'Ecole normale des maîtresses ménagères**

32 jeunes filles de tous les districts jurassiens ont participé aux examens d'admission à l'Ecole normale des maîtresses ménagères de Porrentruy ; les épreuves étaient placées sous la présidence de M. Georges Joset, inspecteur.

13 candidates ont été admises : Champion Viviane, Courrendlin ; Delaplace Madeleine, Saint-Imier ; Della Anne-Marie, Moutier ; Huguenin Jacqueline, Tramelan ; Jacot Rosemarie, Douane ; Jeanneret Catherine, Tramelan ; Metzger Monique, Courgenay ; Monney Béatrice, Roche-d'Or ; Montavon Anne-Marie, Moutier ; Plumez Astrid, Grandfontaine ; Rufer Irène, Porrentruy ; Voisard Marie-Claire, Porrentruy ; Vuilleumier Jacqueline, Tramelan. A toutes ces jeunes filles vont nos vœux de fructueuses études.

## divers

### Semaine de respiration consciente et de gymnastique respiratoire

à 3703 Aeschi-sur-Spiez, du 12 au 17 avril 1966  
par Mme Klara Wolf

MM.,

Comme d'habitude, nous organisons ce printemps, cette fois-ci à Aeschi, un cours de culture respiratoire, en français.

Chacun des participants aura l'occasion de prendre conscience de ses moyens par un entraînement systématique, effectué dans des conditions favorables. Il va se familiariser avec des exercices qu'il est indispensable de s'assimiler pour le maintien de sa santé, pour se protéger contre l'usure prématurée provenant d'une activité trépidante, pour trouver le sommeil, pour provoquer encore une impulsion nouvelle, esquisse d'une régénération sur tout l'organisme.

Les participants ont l'occasion d'obtenir réponse à des questions d'ordre personnel relevant de la thérapeutique au cours d'entretiens, de causeries et de diagnostics individuels.

En plus ils ont la possibilité de recevoir des traitements par une masseuse qualifiée. (Compresseurs chauds). L'entraînement, adapté aux besoins et aux possibilités de chacun, aura lieu trois fois par jour avant les repas.

Les participants désirant connaître les raisons profondes et les répercussions des exercices, ou le moyen de les enseigner sont engagés à participer au cours de moniteurs qui a lieu matin et après-midi.

Dès lors on peut suivre :

**Cours A :** Exercices pour la rééducation fonctionnelle de l'organisme avec respiration rythmée, appropriée.

Prix : 50 francs.

**Cours B :** Pour moniteurs. Prix 180 francs, la participation au cours A y est compris.

Compresseurs avec traitement du dos : 12 francs.

Diagnostic individuel de la respiration : 12 francs.

Prix de pension : 22 fr. 60 à 24 fr. 60 selon la chambre, avec chambre de bain 2 fr. en plus.

Inscriptions : Pour le cours A, le jour de l'arrivée. Pour la réservation de la chambre directement à l'Hôtel Blümlisalp, 3703 Aeschi-sur-Spiez, tél. (056) 4 22 96 jusqu'au 30 mars.

Renseignements éventuels auprès de M. Max Diacon, Neuchâtel, tél. (038) 5 29 40.

Début des cours : Le jour de l'arrivée, avec le repas du soir à 18 heures.

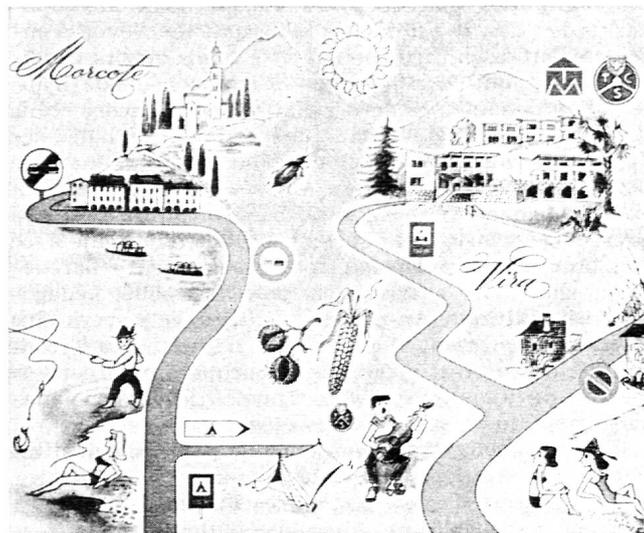
Fin des cours : après le cours matinal et le petit déjeuner.

Tenue : de préférence trainer ou long pantalon, chaussons et tapis mousse ou couverture.

Nourriture : au choix, alimentation habituelle ou végétarienne.

Itinéraire : Ligne Thoune-Spiez. De là, après avertissement de votre arrivée transport en taxi à Aeschi par les soins de l'hôtel.

### « L'itinéraire des signaux routiers »



Nombreuses sont les publications du Touring Club Suisse qui ont pour but de familiariser les enfants, d'une manière intéressante et variée, avec les règles de la circulation.

Or, un nouveau dépliant vient de paraître : « L'itinéraire des signaux routiers ». Il apprend aux enfants, non seulement les signaux routiers, mais leur donne aussi un aperçu des curiosités touristiques de notre pays. L'enfant peut entreprendre, grâce à ce dépliant, un voyage divertissant à travers toute la Suisse : de la ville internationale de Genève au centre de commerce de Zurich, des Franches Montagnes au Parc national, de la cité industrielle de Bâle aux bords ensoleillés du lac Majeur.

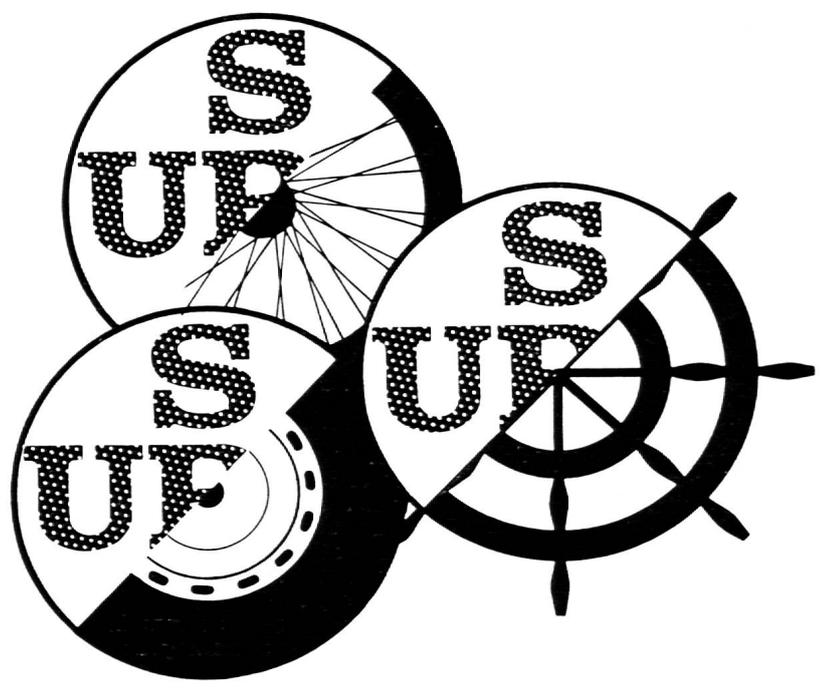
Tout au long des routes, le lecteur trouvera les signaux routiers. Le dépliant se termine par une situation de signalisation en ville et la liste complète des signaux.

L'illustration est de M. Erwin Tschudi, Berne.

Le Touring Club Suisse se fera un plaisir d'envoyer gratuitement un exemplaire aux maîtres intéressés. Il suffit de s'adresser au siège central du Touring Club Suisse, service prévention routière, 9, rue Pierre Fatio, 1211 Genève 3.

**DEPUIS 1891, TOUJOURS A  
L'AVANT-GARDE DE LA MODE  
FÉMININE ET MASCULINE**

**L'ENFANT**  
MARX PL ST-LAURENT LAUSANNE  
**PRODIGUE**



L'épargne UBS assure votre avenir



UNION DE BANQUES SUISSES

LAUSANNE NEUCHÂTEL SION  
GENÈVE FRIBOURG BIENNE  
ET 36 ADRESSES ROMANDES

# Le nouveau

# Wat

## à remplissage capillaire ne tache jamais!

De même que la plante tire du sol sa nourriture et la tient en réserve dans sa tige, la charge capillaire du stylo WAT aspire l'encre et se remplit en quelques secondes.

L'encre est ainsi retenue dans un réseau de cellules communiquant entre elles, où l'air peut circuler librement.

Elle peut alors s'écouler régulièrement jusqu'au bec sans être affectée par les variations de la pression atmosphérique ou de la température.

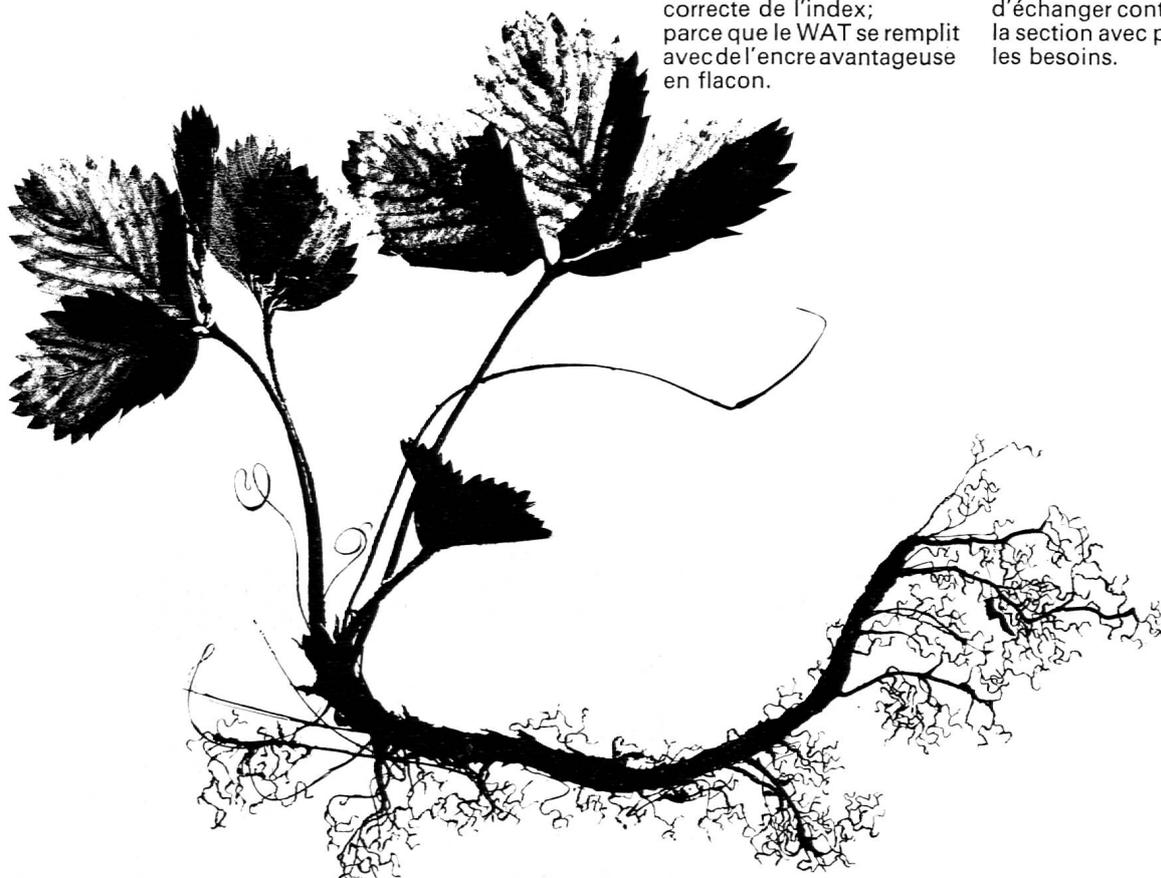
Pas l'ombre d'une tache à craindre, tout au long de 40-50 pages d'écriture!

Le stylo scolaire idéal pour tous les degrés:

parce que le WAT ne possède aucun mécanisme; parce que le WAT ne peut jamais faire de taches; parce que le WAT est pourvu d'une crête incrustée qui assure la position correcte de l'index; parce que le WAT se remplit avec de l'encre avantageuse en flacon.

Le stylo idéal en classe:

parce que le WAT est à la fois robuste et adapté à la main des élèves; parce que le WAT ne comprend que 4 éléments faciles à remplacer; parce que le WAT permet d'échanger contre une autre la section avec plume, selon les besoins.



Le WAT résiste longtemps aux maladresses des élèves!

WAT Waterman – le stylo scolaire idéal à fr.15.– seulement (rabais impor-

tants pour commandes collectives) dans toutes les papeteries.

JiF SA Waterman  
Badenerstrasse 404  
8004 Zurich

K



**Wat Waterman**

## partie pédagogique

# Les chemins de fer européens, facteur d'intégration

(Le maître saura choisir dans cette abondante documentation les éléments convenant à l'âge et à l'information de ses élèves).

« Le chemin de fer apparaît, dès la lecture d'une statistique élémentaire des transports, comme le moyen de déplacement terrestre par excellence. Né des techniques industrielles, il a permis à l'industrie de se développer en répondant à tous ses besoins de transit lourd et rapide. »

Pierre George.

### I. GÉNÉRALITÉS

#### 1. Distribution géographique mondiale

Cette distribution, fort inégale, va de la voie de pénétration au réseau très dense.

- Recherche sur une carte mondiale des zones comprenant des réseaux et de celles qui ne sont équipées que de voies de pénétration.
- La voie de pénétration peut devenir transcontinentale : où ?

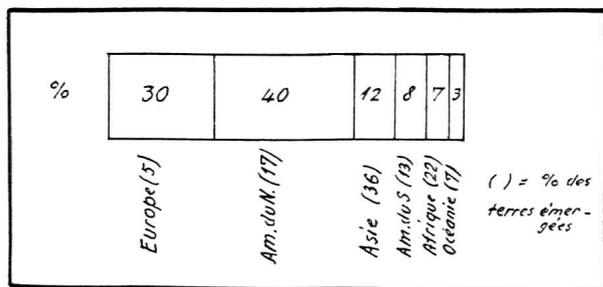
#### 2. Densité

La densité des voies peut se mesurer soit par rapport à la surface d'une région, soit par rapport au nombre d'habitants.

Exemple :

- Belgique — 17 km pour 100 km<sup>2</sup> — 0,55 km/1000 hab.
- France — 7,8 km pour 100 km<sup>2</sup> — 1 km/1000 hab.
- USA — 3,5 km pour 100 km<sup>2</sup> — 2,3 km/1000 hab.
- A noter que pour les pays très vastes la densité par rapport à la superficie n'a pas grande signification.

#### 3. Répartition du réseau mondial

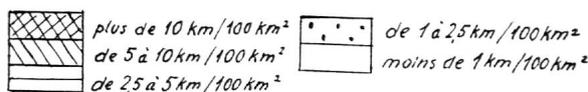


On constate une grande inégalité de répartition et, ce qui est normal, un développement du chemin de fer proportionnel au degré d'industrialisation, puisque ce sont les besoins et les moyens techniques qui ont conditionné l'établissement de voies ferrées.

### II. LES CHEMINS DE FER EN EUROPE

Comme nous venons de le voir, les chemins de fer jouissent en Europe d'un développement privilégié. Examinons maintenant par le détail leurs particularités.

#### 1. Densité par pays



D'emblée, on remarque la coïncidence des réseaux les plus denses avec les grandes zones industrialisées.

- Faire cependant observer sur les cartes les différences régionales de densité.

Exemples :

- le N et le S de la France
- le N et le S de l'Italie
- le S et le N de la Suède
- la Silésie et le reste de la Pologne
- les régions de Moscou et du Donbass et le reste de l'URSS d'Europe.
- Enumérer les principales voies de pénétration européennes.
- Quels sont les autres obstacles naturels freinant le développement du chemin de fer ?

A noter que la longueur des voies en exploitation diminue depuis quelques années, à la suite de la suppression des lignes non rentables. (Diminution de 3,3 pour cent en Europe occidentale au cours des dix dernières années.)

#### 2. Chemin de fer et relief

Du fait de la pente relativement faible que peut gravir un train et du grand rayon de courbe des voies, la montagne constitue un obstacle sérieux à l'établissement de voies ferrées.

Les Alpes surtout, mais également le Massif central, les Alpes scandinaves, les Apennins et le Balkan, constituent des obstacles difficiles à franchir.

La traversée des massifs montagneux a nécessité la

construction de nombreux ouvrages d'art dont les principaux sont certes les grandes percées alpines.

Mont-Cenis	12 km	1871
Simplon	19,7 km	1906
Lötschberg	14,6 km	1913
Gothard	14,9 km	1882
Arlberg	10 km	1884

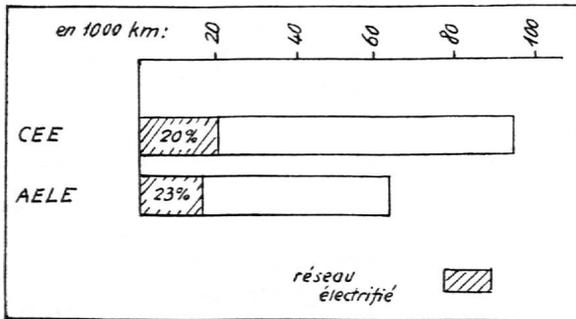
Grâce à ces percées, des contacts permanents purent être maintenus entre le nord et le sud des Alpes, entre des régions économiquement très différenciées.

**3. Le chemin de fer dans la CEE et l'AELE**

Il n'est naturellement pas question d'opposer CEE et AELE au travers des données qui suivent, il s'agira plutôt d'en tirer des indications sur les facteurs d'intégration que peuvent y présenter les chemins de fer.

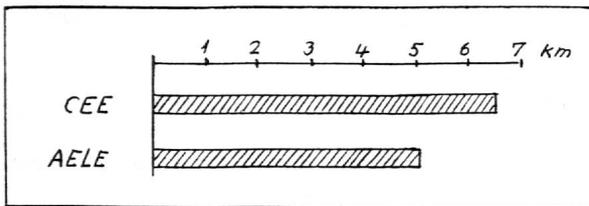
- Décrivez géographiquement ces deux organisations
- Pourquoi peut-on dire d'emblée que la CEE est plus favorisée ?

**a) LONGUEUR DES RÉSEAUX**

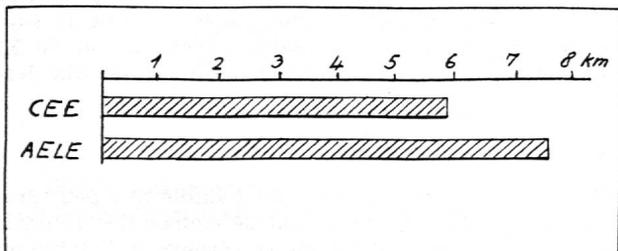


Comparativement à la superficie des deux communautés, le chemin de fer apparaît comme plus favorisé dans la CEE. Cela ressort clairement du diagramme suivant.

**b) LONGUEUR DES VOIES POUR 100 KM<sup>2</sup>**



**c) LONGUEUR DES VOIES POUR 10 000 HABITANTS**



- Comment expliquez-vous ce renversement des chiffres ?
- Quel rapport peut-on établir entre ces chiffres et ceux de la densité de population ?

**d) TRAFIC**

Voyageurs transportés (1963) :

CEE	2 900 000
AELE	1 600 000

Une baisse régulière est enregistrée depuis 1957, année record pour les deux associations.

Marchandises transportées (1963) :

CEE	710 000 000 t.
AELE	380 000 000 t.

Après une crise passagère, ces chiffres se maintiennent.

- Comment expliquez-vous la baisse du trafic voyageurs et le maintien du trafic marchandises ?

D'une manière générale, la configuration géographique des deux associations joue un rôle déterminant. La CEE, unité géographique, possède un réseau où les possibilités d'intégration sont plus intéressantes que dans l'AELE, divisée en quatre blocs distincts, dont deux (Grande-Bretagne et Scandinavie) resteront par nature isolés.

D'autre part, les interpénétrations du trafic sont intenses entre les deux communautés, en particulier entre la CEE et le bloc formé par la Suisse et l'Autriche.

Le chemin de fer passe donc au-dessus des contingences communautaires. Il reste en Europe occidentale le principal moyen de transport.

**4. Le chemin de fer et la concurrence**

Les différences de structure, d'organisation, de rentabilité sont telles entre les modes de transport européens qu'on ne peut que difficilement établir des comparaisons. Cependant, le chemin de fer connaît actuellement, c'est incontestable, une concurrence, face à laquelle il lui est parfois difficile de lutter.

Les grandes compagnies européennes appartiennent, sauf de rares exceptions (Portugal) au secteur public. Pourtant, elles possèdent toutes leur propre budget et cherchent à l'équilibrer. C'est là qu'interviennent les différences de structure.

Dans leurs calculs de rentabilité, l'entrepreneur de camionnage et le propriétaire de chalands ne tiennent pas compte des frais d'aménagement et d'entretien de l'infrastructure, hormis certains péages et impôts. L'Etat prend à sa charge ces dépenses qui ne sont, de loin, pas couvertes par les impôts sur les carburants ou les péages d'écluses, par exemple.

Dans son budget, le chemin de fer, de même que l'oléoduc, tient compte de tous les frais occasionnés par son infrastructure. D'autre part, entreprise publique, il est tenu d'effectuer les transports d'intérêt public qui viennent grever son budget. Ceci explique pourquoi, en Europe, il n'est guère plus rentable.

**a) FACE A LA ROUTE**

En ce qui concerne les marchandises, le chemin de fer se voit concurrencé sur les courtes distances par le camion qui, grâce au « porte à porte » rend des services plus appréciés.

Citer quelques cas de disparition d'une voie de chemin de fer remplacée par un service routier.

Dans le cas du trafic des voyageurs, l'extraordinaire développement de l'automobile lui a porté un coup très dur.

Cependant, le chemin de fer de banlieue, qui, chaque jour, transporte les travailleurs, n'est pas près de disparaître. Et qui sait si le développement de l'automobile

ne provoquera pas un jour une sursaturation routière susceptible de redonner au chemin de fer un regain de popularité ?

#### b) FACE A LA VOIE D'EAU

En Europe, la navigation fluviale, localisée en grande partie entre le 45<sup>e</sup> et le 53<sup>e</sup> parallèle, ne peut donc pas concurrencer partout le chemin de fer ; et encore, cette concurrence ne porte-t-elle — hormis un certain fret de retour d'un caractère différent — que sur les produits pondéreux.

#### c) FACE A L'AVION

Contrairement à l'Américain du Nord, l'Européen considère encore le déplacement en avion comme un déplacement luxueux ; le temps effacera cette conception.

Il faut reconnaître que le chemin de fer a bien réagi face à cette concurrence. Grâce aux Trans-Europe-Express (TEE) et compte tenu des distances européennes, les liaisons entre nos grandes villes sont assurées presque aussi rapidement et aussi confortablement en train qu'en avion (ce dernier étant défavorisé par les liaisons centres des villes-aéroports et par les formalités d'enregistrement).

Quant au transport aérien de marchandises, il se limite de nos jours au courrier postal et à un fret de valeur. L'expédition de marchandises par avion est motivée par des motifs de rapidité, mais le jour est proche où l'on ne recherchera plus tant la rapidité que la rentabilité.

#### d) FACE A L'OLÉODUC

L'établissement d'un réseau européen d'oléoducs privera le chemin de fer — et la péniche — d'un fret important. L'oléoduc, indépendamment du pétrole brut qu'il transporte, modifie la structure des transports traditionnels ; il permet l'édification de raffineries à l'intérieur du continent, ce qui prive le rail non seulement du transport du pétrole raffiné des ports vers les utilisateurs, mais également des sous-produits du raffinage, ceux-ci étant obtenus dans les endroits mêmes de leur utilisation.

Une coopération entre chemin de fer et oléoduc ne s'est malheureusement pas réalisée. Elle aurait consisté en une implantation des oléoducs dans l'infrastructure existante des chemins de fer, d'où diminution des frais de construction et, par la suite, partage des frais d'entretien.

### III. LE CHEMIN DE FER, FACTEUR D'INTÉGRATION

Dès son apparition, le chemin de fer a posé des problèmes qui n'ont pas tardé à déborder le cadre des frontières nationales.

Une fois encore, la configuration particulière de l'Europe, mosaïque d'Etats de moyenne et de petite superficie, allait imposer au rail des contacts internationaux, dont la nécessité ne se faisait pas sentir ailleurs autant que sur notre continent.

Bien avant que les premiers projets d'intégration européenne fussent élaborés, le chemin de fer imposa aux compagnies propriétaires des contacts internationaux et une coordination à l'échelle du continent.

— Pourquoi ces problèmes de contacts internationaux sont-ils spécifiquement européens ?

— Où peut-on les rencontrer ailleurs ?

### 1. Réalisations techniques

#### a) LA CHANCE DU CHEMIN DE FER EUROPÉEN

C'est une chance, en effet, que, lors de l'élaboration du réseau européen, les voies indépendantes les unes des autres au début se soient vues dotées du même écartement dans la majorité de nos pays.

Quant on sait que plus de vingt écartements différents existent dans le monde, il n'y a guère en Europe que la péninsule ibérique, l'URSS et la Finlande (ancienne propriété de la Russie tsariste) à ne pas posséder des voies à écartement dit normal (1435 mm). Ainsi les interpénétrations devinrent-elles possibles grâce à cette uniformité due pour une bonne part au hasard à une époque où l'on ne soupçonnait pas une économie à l'échelle du continent telle que nous la concevons.

- Quelles solutions proposez-vous pour l'Espagne ?
- Quelle est la difficulté imposée à l'URSS dans ses échanges avec ses satellites sur le plan ferroviaire ?

#### b) LA STANDARDISATION

Actuellement, il est possible de réparer n'importe où un wagon avarié, quelle que soit sa provenance, grâce à l'interchangeabilité des pièces, à l'unification des caractéristiques de certains wagons et à une normalisation du matériel de manutention.

#### c) LA CONVENTION « EUROP »

Cette intéressante réalisation est née en 1951 de l'initiative des compagnies allemande (DB) et française (SNCF). Son but : équilibrer numériquement les échanges de wagons et éviter des retours à vide improductifs. Pour ce faire 100 000 wagons furent mis en commun. Ainsi, dès qu'un wagon français chargé franchissait la frontière allemande, il était compensé sur le réseau de la SNCF par un wagon semblable prélevé sur les effectifs du pool.

En 1953, la signature à Berne de la convention EUROP étendait aux pays de l'Europe occidentale (sauf la Grande-Bretagne, la Norvège, la Suède, l'Espagne et le Portugal) les avantages de ces mesures.

Le parc de wagons ainsi constitué correspond à 20 % des effectifs totaux, mais il assure plus de 50 % du trafic et l'économie réalisée dépasse 300 000 wagons-km par jour. L'avantage primordial réside dans le fait qu'un wagon circulant dans un autre pays n'est plus facturé par la compagnie qui l'a pris en charge, puisqu'il y a compensation. Tout s'opère comme s'il y avait transbordement des marchandises aux frontières.

#### d) L'ÉLECTRIFICATION

Ici les problèmes posés ne sont pas tout résolus. Il aurait fallu, au départ, que les pays se missent d'accord pour adopter un système uniforme. Ce n'est pas le cas puisque seuls cinq pays utilisent le même courant (15 000 V/16 2/3 pér.) : Allemagne, Autriche, Norvège, Suède et Suisse. Pays-Bas et Belgique utilisent du courant continu mais de tension différente, la France possède un courant alternatif de 25 000 V/50 pér.

La solution intervient dans la construction de locomotives polycourant pouvant circuler n'importe où.

### 2. Autres réalisations internationales

Conférence européenne des horaires, Union internationale des communications, Commission économique pour l'Europe contribuent à la bonne marche des chemins de fer. Leurs utiles interventions ont permis une

harmonisation des transports internationaux :

- réforme du régime des classes des wagons-voyageurs,
- billets internationaux,
- accords sur le plan douanier,
- accords tarifaires,
- EURAILPASS (Abonnement de libre circulation sur le réseau européen pour touristes d'autres continents — 60 jours, 125 dollars).

### LES TRANS EUROP EXPRESS

La création en 1957 du réseau TEE marque une étape importante dans la contribution du rail au rapprochement des Européens. Créés pour parcourir à grande vitesse des trajets de 400 à 700 km. en une demi-journée, ces express mettent en relation quatre-vingt-dix villes de huit pays : Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse. Ces liaisons directes concurrencent sérieusement les liaisons aériennes (cf. p. 8).

Les TEEM sont l'équivalent des TEE dans le trafic international des marchandises.

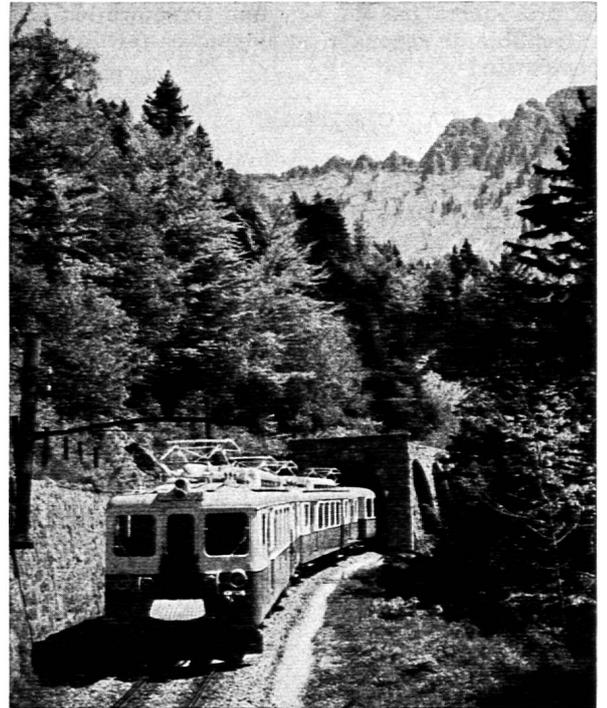
- A remarquer que l'organisation des transports débordent largement du cadre des organisations traditionnelles (CEE - AELE).

### 3. Conclusion

S'achemine-t-on, sur le modèle de la CECA, vers une haute autorité des transports européens ? De nombreux rapports ont été présentés ces dernières années dans ce sens. Le rapport Bonnefous, présenté au Conseil de l'Europe, était pratiquement calqué sur le modèle de la CECA.

L'OCDE et la Commission économique pour l'Europe se préoccupe également de la coordination des transports.

Quoi qu'il en soit, le chemin de fer n'est vraisemblablement pas prêt de perdre la première place qu'il détient en Europe dans le domaine des transports, ceci



malgré la concurrence accrue dont il est l'objet. Il a prouvé qu'il savait réagir efficacement en proposant des solutions hardies et efficaces.

Pendant longtemps encore il contribuera à resserrer les liens économiques, culturels et sociaux qui unissent les Européens.

- Pensez-vous qu'une amélioration pourrait encore être réalisée sur le plan européen ? De quel ordre ? Comment ?
- Quel est, à votre avis, le sort futur réservé au chemin de fer ? Lucien Hermenjat.

## bibliographie

### Pour devenir femme \*

Parue peu après la guerre, l'excellente initiation sexuelle du Dr Th. Bovet : « Pour devenir femme », se trouvait épuisée depuis quelques années. L'auteur, se refusant à procéder à une simple réimpression de son texte, a fait appel, pour le refondre, à Yves de Saussure, psychologue, et à Mme Dr G. Burgermeister-Guex, médecin au Service de santé de la jeunesse, à Genève, responsable de la Section éducation sanitaire, assistée d'un groupe de ses élèves de l'Ecole supérieure de jeunes filles de Genève.

« Dédié aux adolescentes à la recherche de l'amour vrai », ce petit livre répond, loyalement, à toutes les questions que se posent les jeunes dès l'âge de la puberté. Il est absolument limpide sur tout ce qui touche aux réalités physiques de l'amour, ne celant rien de ce que trop souvent on taisait, mais refusant aussi bien l'excès inverse qui tend actuellement à sacraliser le corps et la sexualité. Simplement, avec bon sens et franchise, on apporte à la personne responsable que

devient l'adolescente les connaissances objectives qui lui sont particulièrement nécessaires à cette saison de la vie où le corps et l'esprit cherchent leur point d'équilibre. A ces qualités s'ajoute encore celle-ci, due sans doute pour une bonne part à la collaboration de



jeunes filles : la parfaite adaptation du texte à la mentalité de la jeunesse d'aujourd'hui.

Aux jeunes filles, mais aussi aux parents et aux éducateurs, la nouvelle édition de « Pour devenir femme » est par conséquent à conseiller sans aucune réserve

R. P.

\* POUR DEVENIR FEMME, par le Dr Th. Bovet et Y. de Saussure, avec la collaboration de Mme Dr G. Burgermeister, professeur d'hygiène, et d'un groupe de jeunes filles de l'Ecole supérieure de Genève. Un volume broché de 88 pages, format 12 x 18,5 cm., illustré. Couverture illustrée deux couleurs. Fr. 5.50. Editions Payot, Lausanne.

## La lecture fouillée du mois...

Lequel d'entre vous, amis lecteurs ? ...

... n'a été dans sa prime jeunesse la victime, innocente et résignée, livrée aux entreprises hasardeuses d'une bonne tante pas très au fait de la mode, peut-être, mais animée d'une telle volonté de faire plaisir ? Puisse cette mésaventure du pitoyable « Chou-Vert » — ainsi le surnommèrent désormais ses camarades ! — ressusciter en vous d'« heureux » souvenirs...

# CHOU-VERT

Je m'éveillai plein d'une bouillante anxiété. Grand-mère m'apprit que mon costume était prêt. Avec complaisance, comme si elle me faisait une heureuse surprise, elle me conduisit vers la fenêtre où le costume complet était déposé sur du papier de soie.

A première vue, ce nouveau costume attendu avec tant d'impatience me plongea dans une stupéfaction telle que j'en demeurai bouche bée. Il était vert, non pas d'un vert sombre et discret, mais d'un vert ardent, vif et gai. Il est vrai que durant sa confection, j'avais vu l'étoffe amoncelée sur la machine à coudre, mais, dans ma candeur, j'avais cru qu'il s'agissait de la doublure.

« Mets-le », dit grand-mère avec fierté.

Il était ample. Le veston m'engloutissait ; les culottes larges tombaient en ligne droite comme une paire de longs pantalons qu'on aurait coupés à hauteur des genoux.

« Magnifique, magnifique ! » Grand-mère me tapotait et me tirait par-ci, par-là. « Il t'habille bien. Je l'ai fait à ta mesure. »

« Mais la couleur, grand-maman ? protestai-je faiblement.

— Quoi, la couleur ? » Elle enlevait un faufil blanc et parlait avec une épingle entre les lèvres. « Que lui reproches-tu à la couleur ? C'est une étoffe magnifique. Elle se soutient d'elle-même. Tu ne l'useras jamais ! »

Je pâlis. Examinant mes manches de plus près, je vis dans l'étoffe des zones plus pâles, composées de petites bouclettes en relief. Oh ! Ciel ! Un dessin de roses ! C'était magnifique pour servir de jupon à grand-mère, mais pour moi ! ...

« Laissez-moi mettre mon vieux costume aujourd'hui, grand-mère !

— Quelle folie ! Je l'ai découpé hier soir pour en faire des chiffons. »

Je sortis dans le matin froid et gris, et fus découragé en constatant que j'étais la seule note étrangement printanière dans le paysage brumeux de l'hiver écossais. Les gens se retournaient sur mon passage. Intimidé et honteux, j'évitai la rue principale et empruntai un chemin plus tranquille, mais plus long, qui m'amena en retard à l'école...

A. J. Cronin. « Les Vertes Années. »

Trad. Rocart et Heuskin. Edit. de la Paix.



1. Enumère tous les **sentiments** qu'éprouve **succesivement** l'enfant. Et la grand-mère, que ressent-elle ?

2. Quand as-tu éprouvé à la fois de l'**anxiété** et de l'**impatience** ?

3. Deux « mondes » s'affrontent dans ce récit. Relève dans une première colonne les détails qui **désespèrent** l'enfant ; puis, dans une seconde colonne, ceux qui **comblent d'aise** la mère-grand. Compare tes réponses ! Comment expliques-tu l'abîme qui sépare nos deux héros ?

4. Combien de fois l'enfant parle-t-il ? Quels traits de caractère son attitude révèle-t-elle ?

5. Pourquoi le garçon pâlit-il, à un moment donné ?

6. Jusqu'à quel instant précis le petit garçon conserve-t-il de l'espoir ?

7. Que craint-il donc tant à revêtir ce beau complet neuf ?

8. Ses craintes seront-elles finalement justifiées ou vaines ?

9. Quel âge donnes-tu à « Chou-Vert » ?

10. As-tu déjà vécu une aventure semblable ? En quelle occasion ?

**Dessine**, empêtré dans son costume, notre héros en proie à sa bonne grand-mère.

Remets de l'ordre dans l'exercice de ce paresseux ! Les haillons du général — les atours du portier d'hôtel — un habit de gymnastique — la toilette du pauvre hère — les salopettes de la mariée — la livrée du naufragé — le trousseau du Père Noël — l'uniforme du vacher — le déguisement de la jeune fille endimanchée — des loques de cérémonie — des effets de soirée.

Les adjectifs suivants, mélangés, expriment-ils l'opinion de « Chou-Vert » ou celle de sa grand-maman ? Classe-les en deux catégories.

Un enfant... accoutré — tiré à quatre épingles — coquet — attifé — affublé — engoncé — endimanché — fagoté — bien mis — mal ficelé — chic — à la mode — déguisé — vêtu à la diable — élégant.

**Vocabulaire** : une famille de mots.

Recherche le sens de CANDEUR, candide (contraire ?), candidat, -ture, chancier, chancissure, chenu, incandescent, -ce. Qu'ont-ils de commun ? Fais entrer chacun d'eux dans une phrase de ton choix.

**Exercices de vocabulaire ou d'élocution**

1. Complète chaque adjectif d'un nom bien choisi. Exemples : un **regard** effrayé ; un **ton** rassuré.

anxieux — ennuyé — ravi — mal à l'aise — angoissé — serein — à la torture — inquiet — soucieux — pensif — satisfait — aux anges.

2. Classe maintenant ces états d'âme, du meilleur au pire.

3. A l'aide des qualificatifs suivants, employés au sens figuré, complète l'exercice :

bouillant — ardent — chaud — cuisant — froid — glacé — noir — poli — profond — sombre — léger — bas — vif — sourd — oppressant — bleu.

Une ... anxiété ; une ... appréhension ; une ... mélancolie ; une ... émotion ; un ... désespoir ; un ... enthousiasme ; une ... jalousie ; une peur ... ; un ... regret ; un respect ... ; une ... hostilité ; un ... remords ; un mépris ... ; un ... ennui ; un ... secret ; une rage ...

4. Emploie ces expressions dans une phrase qui en éclaire le sens. Exemple : profitant de leur congé, skieurs et lugeurs s'en donnèrent à **cœur joie** jusqu'à l'heure du souper,

se faire du mauvais sang — être sur le qui-vive — être aux cent coups — être sur le gril — être sur des charbons ardents — être dans tous ses états — vivre dans les transes — être au septième ciel — être sur un lit de roses.

**5. Exercices de construction de phrases**

Exemple : je m'éveillai plein d'une bouillante anxiété ; mon costume était prêt.

Je m'éveillai plein d'une vive impatience : ...  
pris d'un violent dégoût : ...  
émotion : ...  
curiosité : ...  
entrain : ...

de bonnes intentions : c'était ...  
intrigué : ...  
épouvanté : ...

6. **Bouche bée**, je regardai cet étrange costume.

, j'écoutai ...  
, je fixai ...  
, je lus ...  
, je suivis ...  
, je ...

7. Ce costume **me plongea dans** une profonde stupefaction.

Cette pilule . . . . . dans un profond sommeil.

Cette panne d'électricité nous ...

Ce cri lugubre ...

Ce deuil ...

Ce film ...

. . . . . étonnement.

. . . . . silence.

. . . . . satisfaction.

. . . . . abattement.

. . . . . misère.

Je **pâlis** à la pensée de mettre ce costume.

Je blêmis ... Je rougis ... Je me rembrunis ... Je m'assombris ... Je rosis ... Je verdiss ...

**Rédaction :** Au magasin de confection. Maman m'achète un manteau. Chez la couturière. Premier essayage. Premier pantalon long ! Un costume que je déteste. Ma robe préférée. De vieux amis : mes blue-jeans ! Sombre journée ! (voir lecture, question 10).

*Il est tiré, du texte accompagné du questionnaire et des deux premiers exercices, une feuille à l'usage de l'élève que l'on peut obtenir au prix de 10 ct. (dix centimes) l'exemplaire chez Charles Cornuz, instituteur, 1075 Le Chalet-à-Gobet-sur-Lausanne.*

\* \* \*

*Enfin voici deux morceaux qui pourraient être étudiés avec des plus grands...*

A fin mars, les Lapons quittent leur huttes d'hivernage pour gagner leurs pâturages d'été, plus au nord, au bord de l'océan. C'est la grande migration : huit semaines de marche épuisante, de privations, de lutte contre les éléments.

Prêt au départ, le clan attend les quatre bergers partis rassembler leurs 5000 rennes à demi sauvages dans l'immense solitude.

« Le grand troupeau ! Le grand troupeau ! »

Les gens du campement sortaient des tentes, hurtaient, criaient, gesticulaient, dansaient dans le fleuve de neige poudreuse que le blizzard chassait comme un courant furieux sur le lac figé.

Les rennes venant du sud débordaient sur les flancs du Bastevarre et l'immense tache brune que formait le troupeau dérivait lentement vers eux, déployant ses ailes et les refermant comme une raie gigantesque sur le fond gris de la taïga, se mêlant, se confondant aux fourrés où s'emmêlaient les ramures des rennes et les branches des bouleaux, glissant plus bas sur les champs de neige unie, s'étalant, s'effilochant, puis reprenant sa formation en triangle serré, surface mobile et géométrique sur la blancheur de la steppe, volume d'ombre descendant vers le lac. »

« La Dernière Migration », Frison-Roche.

Arthaud.

*Quelle sensibilité, quelle musicalité dans le texte de Colette :*

**Printemps**

Le renouveau fait songer à une rose immergée. Il brille sous l'eau, tout averses gaies, mousses crues en quelques heures. D'un ongle vert, au bout d'une branche, s'égoutte sans fin une goutte, encore une goutte et toujours une goutte, qui alimente le chant des cascates souterraines. L'embryon est aqueux, l'herbe jute, l'écorce fend, l'argile sirupeuse trahit le pied. Mais une sourde lueur s'attache à chaque pli des eaux débordées, en un moment l'iris se dégage, et la pluie est tiède. Au crépuscule, la rivière fume comme un feu de fanes...

Une première écume verte se colle à la face des troncs qui regarde le nord-est, et dans nos cheminées le feu sue, bave et grommelle.

Ou bien, le renouveau efface un matin tout le bon travail d'avril déjà bien avancé, emplit le ciel d'une bourre grise qui se dénoue en neige comme un éredon crevé.

*D'après Colette*

(l'étoile Vesper)

La Guilde du Livre Lausanne.

# Fiche de révision

## Problème 1

Une bouteille de gaz butane pèse : vide 10,720 kg ; pleine de gaz 24,370 kg.

Elle alimente pendant 3 heures par jour un réchaud qui consomme 50 litres de gaz à l'heure. Le gaz butane pèse 2,6 g par litre.

- 1) Pendant combien de jours le réchaud peut-il être alimenté par cette bouteille ?
- 2) La bouteille pleine coûte Fr. 14.70. Quelle est la dépense journalière de butane ?

## Problème 2

1) Le réservoir d'eau d'une arroseuse municipale a la forme d'un parallépipède rectangle qui a les dimensions suivantes : longueur : 1,80 m, largeur : 1,60 m, hauteur : 1,50 m. Quelle est, exprimée en hectolitres, la capacité de ce réservoir ?

2) Le véhicule vide pèse 2,4 t. Quel est le poids de l'arroseuse quand le réservoir est plein ?

3) L'arroseuse déverse son eau par deux jets débitant chacun 288 litres à la minute. Au bout de combien de temps le réservoir sera-t-il vide ? (minutes et secondes).

4) Pendant l'arrosage, l'arroseuse roule à une vitesse de 6 km à l'heure. Quelle distance a-t-elle parcourue quand le réservoir est vide ?

5) Si la partie de la chaussée arrosée à une largeur de 5 mètres, quelle est la surface arrosée ?

## Problème 3

La chaudière du chauffage central d'un immeuble consomme 6,5 l de mazout à l'heure et fonctionne durant 12 heures par jour. La provision de mazout est contenue dans une cuve parallélépipédique de 2,30 m de long, 1,50 m de large et 1,80 m de profondeur.

Au 1<sup>er</sup> janvier au matin la cuve est pleine aux 7/9. Quand devra-t-on faire livrer le mazout si l'on veut qu'il en reste 540 litres au moment du réapprovisionnement ?

On livre ce jour-là 3500 litres de mazout. A quelle hauteur (à 1 cm près) le liquide arrivera-t-il dans la cuve ?

Le mazout valant Fr. 17.— l'hectolitre et le chauffage ayant fonctionné 120 jours pendant l'hiver, quelle a été la dépense totale ?

# Le sanglier

Répandu dans les régions tempérées de l'Europe et de l'Asie, le sanglier choisit d'ordinaire sa bauge dans les forêts, à proximité d'un cours d'eau où il pourra s'abreuver. Son corps est recouvert d'un poil rude. Son avant-train massif est surmonté d'une sorte de crinière que constituent des soies raides. Quant à sa tête, proportionnellement plus développée que celle du cochon, elle est pourvue de défenses proéminentes qui constituent des armes terribles, grâce auxquelles, dans les chasses, il arrive qu'il éventre les chiens jetés à ses trousses et même les chasseurs qui le poursuivent, et parvient ainsi à leur échapper.

Quoiqu'il dégage une odeur désagréable, sa chair excellente est réputée et les gourmets la recherchent. C'est pourtant pour d'autres raisons qu'on n'hésite pas à organiser de grandes battues contre les sangliers et qu'on les pourchasse : ces animaux sont nuisibles. Ils fouillent le sol, dans les champs de pommes de terre notamment, et déterrent une grande quantité de tubercules dont ils font leur nourriture, provoquant ainsi des dégâts sensibles. Voilà pourquoi on tente de les exterminer.

La femelle, ou laie, emmène avec elle sa progéniture ; souvent, plusieurs laies s'associent et surveillent en commun leurs marcassins. L'une d'elles vient-elle à mourir, les autres se chargent des orphelins. La gentillesse des petits et leur vivacité contrastent avec la lourdeur de leurs parents. Rien ne surpasse le courage et la hardiesse de la laie qui défend ses petits ou ceux qu'elle a adoptés ; au premier cri d'un marcassin, elle arrive, méprisant le danger, et fond sur l'agresseur, quel qu'il soit. Il est arrivé qu'un homme, voulant emporter les marcassins qu'il avait trouvés, ait dû s'enfuir précipitamment...

## Etudes classiques scientifiques et commerciales

Maturité fédérale  
Ecoles polytechniques  
Baccalauréat français  
Technicums  
Diplôme de commerce  
Sténo-dactylographe  
Secrétaire-comptable  
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans  
Cours spéciaux de langues

# Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEIX TÉL. (021) 23 05 12

## Hauterive

### ÉCOLE DE SECRÉTARIAT ET DE COMMERCE

Rue du Petit-Chêne 11 — 1003 Lausanne  
Téléphone (021) 23 23 97

**COURS DE SECRÉTARIAT** en 2 et 3 langues  
**COURS DE COMMERCE**

(préparation à l'entrée en 2<sup>e</sup> année à l'Ecole supérieure de commerce et à l'apprentissage commercial administratif, bancaire, etc.)

Début en avril et septembre.

I. Allaz, Dr. ès sc. économiques, Lic. ès sc. pol.  
B. Bieri, Dr en droit.

école  
pédagogique  
privée

## Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27  
Pontaise 15, Lausanne

● Formation de  
gouvernantes d'enfants,  
jardinières d'enfants  
et d'institutrices privées

● Préparation au diplôme intercantonal  
de français

La directrice reçoit tous les jours de  
11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-  
vous.

# 2 systèmes différents de remplissage en un seul stylo - le nouveau JiF

**muni d'une plume  
souple bien visible!**

Le stylo scolaire JiF -  
dernière création de  
Waterman - fait en réalité  
d'une pierre deux coups!

En premier lieu, le JiF se  
charge au moyen de la  
**cartouche flexible**  
Waterman n° 23 à  
grande capacité.

**Il ne coûte alors que  
fr. 9.50.**

C'est là un stylo scolaire  
vraiment avantageux, sur-  
tout si vous profitez des  
gros rabais dont bénéficient  
les commandes collectives.

En second lieu - si vous  
préférez employer de l'encre  
économique en flacon -  
le JiF peut se remplir auto-  
matiquement au moyen du  
**mécanisme JiF-Matic.**

Equippé pour les deux systè-  
mes de remplissage et  
tout prêt à répondre indif-  
féremment aux préférences  
individuelles, le JiF ne  
coûte que fr. 12.50.

avec la cartouche  
Waterman n° 23.



Le stylo JiF fonctionne

une pression du doigt  
suffit pour faire le plein.



ou avec de l'encre en  
flacon, s'il est équipé du  
mécanisme de remplissage.

JiF - garni d'une plume  
souple bien visible!

JiF SA Waterman  
Badenerstrasse 404  
8004 Zurich

**Waterman**

Deux assurances  
de bonne compagnie



La Mutuelle Vaudoise Accidents  
a passé des contrats de faveur  
avec la Société pédagogique  
vaudoise, l'Union du corps ensei-  
gnant secondaire genevois et  
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents



Pour légumes, fruits et baies

Engrais complet Lonza pour jardins

Nitrate d'ammoniaque

Pour un compostage rapide

Composto Lonza

LONZA SA BALE

Registra S.A., Doltschweg 39, Zurich



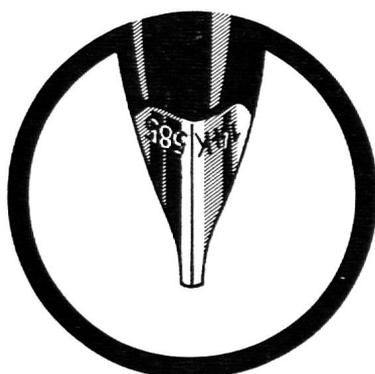
**Les écoliers écrivent mieux (sans se fatiguer) avec des plumes or!**

A l'encontre des plumes d'acier ou des plumes simplement dorées, les plumes or ont plus d'élasticité. De ce fait on écrit plus facilement. La pointe ne se modifiant pas, la durée en est prolongée; les plumes or sont donc plus résistantes à l'usure. Preuve en est fournie par une garantie de 5 ans de Soennecken. De plus les stylos Soennecken ne sont pas chers du tout. Par exemple:

**Winnetou**, le modèle à cartouches avec +2S régulateur d'encre (donc toujours prêt à l'emploi) et plume or 14 carats ne coûte que fr. 15.—.

**SOENNECKEN** *Winnetou*

...avec plume or, pour mieux écrire sans se fatiguer.



**Spécialement**

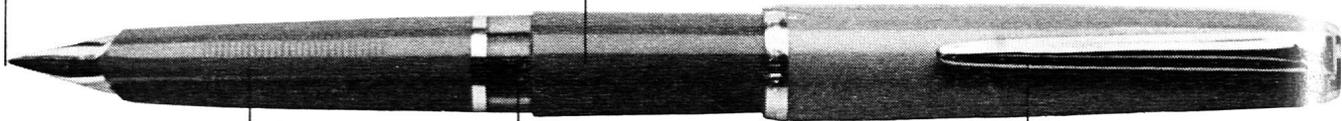
pour les instituteurs et les administra-  
tions de matériel scolaire:  
les cartouches +2S Soennecken li-  
vrées en paquets d'une contenance  
de 250 pièces, fr. 20.—.

# pourquoi le nouveau Pelikano a-t-il un tel succès?

Grâce à sa grande plume souple, il permet à l'écolier d'écrire agréablement décontracté. Facilement interchangeable, avec pointes adaptées à tous les degrés, cette plume fait du Pelikano le stylo de la scolarité entière.

Le remplissage à cartouches est la solution idéale pour l'écolier. Cahiers, pupitres et vêtements ne sont plus jamais tachés. La leçon n'est pas troublée par la manipulation d'encriers.

Une cartouche suffit pour remplir tout un cahier. Les emballages pour écoles sont très avantageux.



Le Pelikano ne crache pas car il est muni du régulateur d'encre « thermic ».

Des rainures adaptées aux doigts facilitent la position correcte de la main.

Un hublot permet de contrôler le niveau de l'encre.

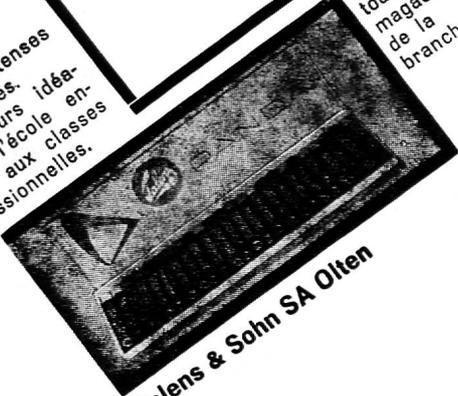
Grâce à la boîte de réparations, le maître remplace facilement, à peu de frais, les pièces détériorées.

Le capuchon, robuste et moderne, est parfaitement étanche. La plume trace donc toujours au premier appel.

## le *nouveau* Pelikano

6 Bibliothèque  
Nationale Suisse  
3000 BERN E

**Peindre sans pinceau avec les pastels à l'huile PANDA**



48 teintes intenses et lumineuses. Les couleurs idéales de l'école enfantine aux classes professionnelles.

En vente dans tous les bons magasins de la branche

Talens & Sohn SA Olten



Le souci de l'épargne  
épargne le souci

**CRÉDIT FONCIER VAUDOIS**  
CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE  
garantie par l'Etat

**J.A.**  
Montreux 1